

Séance du 16 mars 2023 à 20 heures 30 minutes

Mairie

Quorum : 8

Présents :

M. BERTHIER Marcel, M. BONNET-PIRON Maurice, Mme CHOTEL Pascale, M. DREVET Jean-Michel, M. FLACHER Dominique, M. GUILLAUD Sébastien, Mme MANDON Florence, M. PELLET Philippe, Mme PINEDE Albane, Mme SABATIER Sylvie

Procuration(s) :

Mme PIGNEDE Annie donne pouvoir à M. DREVET Jean-Michel, Mme GUIVIER Laure donne pouvoir à M. GUILLAUD Sébastien

Absent(s) :

M. ORJOLLET David

Excusé(s) :

Mme GUIVIER Laure, M. PIDOLOT Jean, Mme PIGNEDE Annie

Secrétaire de séance : M. BERTHIER Marcel

Président de séance : M. DREVET Jean-Michel

1/ DELIBERATIONS :

2023-04 : Versement SIVU 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

La participation de la commune de TRAMOLE, après calcul fait selon les statuts, s'élève pour l'année 2023 à 145 000 €.

Le SIVU demande donc un versement pour 2023 de 145 000 €.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme au SIVU sachant qu'un acompte leur a déjà été versé de 30 000 €, le montant à solder s'élève donc à 115 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2023-05 : Subventions associations 2023

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions faites par diverses associations et organismes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, d'attribuer les subventions aux associations selon la répartition suivante :

A.D.M.R. — 600.00 €

- La Truite de l'Agny — 150.00 €
- Souvenirs français — 50.00 €
- ASBT – 300 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2023-06 : Vote compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique FLACHER, Adjoint aux finances pour délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le trésorier principal.

Il expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le compte rendu du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2023-07 : Approbation compte administratif 2022

Vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses Prévu : 1 489 900.00 Réalisé : 1 180 428.06

Recettes Prévu : 1 489 900.00 Réalisé : 1 575 077.63

Fonctionnement :

Dépenses Prévu : 777 045.69 Réalisé : 396 022.17

Recettes Prévu : 777 045.69 Réalisé : 899 788.99

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement 399 649.57 €

Fonctionnement 503 766.82 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2023-08 : Vote affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 16/03/2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement de 77 821.13 € et

* un excédent reporté de 425 945.69 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 503 766.82 €

* un excédent d'investissement de 369 649.57 € eu

* pas de reste à réaliser

soit un excédent d'investissement de 394 649.57 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent de 503 766.82 €

Affectation complémentaire en réserve au 1068 : 249 339,43€

Résultat reporté en fonctionnement en 002 : 254 427,39€

Résultat d'investissement reporté en 001: 394 649.57 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2023-09 : Vote taux des taxes 2023

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il est proposé d'augmenter les taux des taxes communales cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, à la majorité, de modifier le taux des taxes en 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30% - inchangée

Taxe sur le foncier bâti : 36 % (pour rappel : taux 2022 : 35.10 %)

Taxe sur le foncier non bâti : 53 % (pour rappel : taux 2022 : 52.50 %)

VOTE : pour : 8 - contre : 2 - abstention : 2

2023-10 : Approbation budget primitif communal 2023

M. Dominique FLACHER, adjoint aux finances, propose au conseil municipal, après un exposé détaillé, d'approuver le budget primitif 2023 pour le budget communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte, le budget communal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 620 092.39 €

- Section d'investissement 1 087 500.00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2/ Compte-rendu de réunions :

Travaux : Sébastien Guillaud adjoint aux bâtiments fait un point sur l'évolution du chantier rénovation de la salle des fêtes. Nous approchons de la fin des travaux. Les O.P.R.(opérations provisoires de réserve) pour les entreprises qui ont terminé le chantier ont été signées, fin du chantier prévue le 5 avril..

3/ Questions diverses :

Rappel de quelques dates :

19 mars à 11h au cimetière commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

25 mars rencontre avec les anciens (commission communication)

26 mars journée propre nettoyage des chemins à 9h30

25 avril devant la salle des fêtes à l'intérieur s'il pleut les arts allumés animés par Bièvre-Isère

23 septembre à 18h30 inauguration de la rénovation de la salle des fêtes - 19h 30 spectacle cabaret - En

Fin de spectacle buffet

Fin de séance à 22h 15

Marcel BERTHIER
Le Secrétaire de séance,

Fait à TRAMOLE
Le Maire, Jean-Michel DREVET